

La procréation médicalement assistée : Pour qui ? Pourquoi ?



La procréation médicalement assistée est une aide utile aux couples, peu importe leur sexualité, qui n'ont pas la possibilité de se reproduire et qui souhaitent tout de même avoir des enfants. Car oui, que l'on soit stérile ou homosexuel, nous avons la liberté de choisir et par conséquent d'avoir des enfants, même si ce n'est pas possible au sein même du couple. Cependant, la PMA reste très inégalitaire entre les couples hétérosexuels et les couples lesbiens. Diverses associations font part de leur mécontentement face à cette inégalité mais aussi face au faible taux de réussite de cette PMA. C'est à travers trois tribunes publiées par Le Monde le 6 juillet 2020 que nous allons étudier et analyser les différents problèmes rencontrés ainsi que les solutions trouvées pour pouvoir y remédier.

Comme le pense un collectif de différentes associations, les couples lesbiens n'ont pas les mêmes droits par rapport à la PMA que les couples hétérosexuels. C'est pourquoi ils demandent l'égalité, en espérant pouvoir l'avoir. Actuellement, la loi bioéthique permet aux couples lesbiens d'accéder à l'assistance médicale à la procréation (AMP). Cependant, seule la femme qui accouche doit mentionner son nom sur l'acte de naissance de l'enfant afin d'établir la filiation. La femme n'ayant pas accouché devra donner son consentement au notaire avant l'AMP afin d'être en droit d'adopter son enfant. Elle passera devant le tribunal pour finaliser l'adoption. De plus, l'adoption est une procédure longue qui demande d'abord au couple d'être marié.

C'est pour cela que le Sénat a prévu de faciliter l'adoption, d'assouplir la procédure. Le couple peut ne pas être marié et le consentement de la femme n'ayant pas accouché se fera lors du don de gamète. Cette procédure censée être assouplie ne fait que mettre de l'huile sur le feu. En effet, elle n'est pas appropriée aux couples qui réalisent ensemble le projet parental par l'AMP. La filiation de tous les enfants ne peut pas être garantie à 100 %.

C'est alors que le gouvernement et l'Assemblée nationale décident de créer un nouveau mode de filiation pour les enfants de couples lesbiens. Ce nouveau mode de filiation reprend les idées du rapport de Théry-Leroy qui demande au couple de mettre sur l'acte de naissance qu'ils ont eu recours au don de gamète. Cela pourrait éviter aux parents de devoir révéler les modalités de la conception de l'enfant. Comme tout n'est pas parfait, cette procédure ne respecte pas tous nos

droits. La vie privée est atteinte étant donné que l'enfant saura depuis son plus jeune âge que ses parents ne sont pas fertiles, il saura par la suite qu'il est issu d'un don de gamètes.

Ce dispositif est inacceptable pour les couples hétérosexuels. Pourquoi décident-ils de le garder pour les couples lesbiens et leurs enfants ? Oui, ce dispositif est bien réservé pour les lesbiennes. Certes, elles ne vont pas cacher la vérité à l'enfant mais cela révèle d'une inégalité au sein même de la procédure. Les couples hétérosexuels et lesbiens ne sont pas placés sur le même pied d'égalité. L'idée même de ce dispositif est de permettre aux mères d'établir leur filiation en même temps ainsi que le valoriser l'engagement des parents. Mais ce n'est pas ce que veulent les couples lesbiens. Ils veulent juste accéder aux mêmes droits de filiation qu'ont les couples hétérosexuels. La seule et unique solution c'est d'étendre le droit actuel aux couples de femmes. La question serait : pourquoi ne pas avoir fait ça plus tôt ? Pourquoi devoir passer par plusieurs procédures différentes si l'on peut tout simplement faire les mêmes choses ? La vision du monde est très hétéronormée.

Or, depuis 1994, il existe un dispositif pour les hétéros. Ils peuvent avoir recours au don de gamètes. Si cela existe depuis les années 90, pourquoi ne pas faire de même pour les couples lesbiens ?

La femme qui accouche établirait sa filiation par la mention de son nom dans l'acte de naissance tandis que la mère n'ayant pas porté l'enfant ne serait plus dans le devoir d'adopter. Il suffit juste que les femmes soient mariées ou bien que la mère non porteuse reconnaisse son enfant.

L'unique et seul problème c'est que les droits entre les couples hétérosexuels et les couples lesbiens sont totalement différents.

On peut donc remarquer que la vision du monde est assez sexiste et très hétéronormée.

Certes, les couples lesbiens n'ont pas les mêmes droits que les couples hétéros mais il s'avère que les enfants ayant deux mères ont le libre choix de s'informer sur ses origines par exemple, chose que les enfants d'un couple hétérosexuel issus de la PMA ne peuvent pas faire. C'est ce que reproche la présidente de l'association PMAnonyme Camille Chapin-Derenne, ainsi que le vice-président de cette même association, Clément Roussial.

Selon eux, nous devons être tous libres de savoir d'où nous venons. De savoir nos origines, de s'informer sur notre dossier médical...

Le projet de bioéthique est une grande avancée dans l'histoire de la PMA. Tout d'abord il permet aux couples de femmes ou aux femmes seules d'avoir accès à celle-ci. De plus, il prévoit l'instauration d'un droit d'accès aux origines pour les enfants issus d'un don de gamète. C'est un réel progrès. Cependant, ce projet n'informe pas les enfants sur la manière dont ils sont conçus. Beaucoup d'informations importantes sont gardées secrètes.

C'est comme en 1994, où l'on cachait la vérité aux enfants. Les parents se sont fait passer pour des donneurs. L'enfant n'avait donc aucune idée sur la manière dont il a été conçu.

Cette association dénonce donc l'inégalité entre les couples hétérosexuels et les couples lesbiens. Selon elle, les couples hétérosexuels, et leurs enfants issus de gamètes, subissent une certaine discrimination, leurs droits ne sont pas reconnus. Pourquoi vouloir cacher la vérité aux enfants ? Pourquoi n'ont-ils pas accès à leurs origines ?

Il y a maintenant un an, le gouvernement a présenté un projet composé de deux options. On peut « moderniser » la modalité d'établissement de la filiation. Celle-ci serait fondée sur l'engagement parental. Ce qui serait une très bonne option puisqu'on mettrait ainsi fin aux secrets gardés trop longtemps sur le mode de procréation. Tous les couples seraient égaux, tout comme

les enfants, qui auront bien sûr accès à leurs origines. Ce serait idéal pour tous les parents qui ont recours à la PMA. Malheureusement, cette option est vite oubliée et repoussée. C'est pour cela qu'on a gardé la deuxième option, et ce n'est clairement pas la meilleure. Celle-ci repose sur le fait qu'on ne touche à rien, on garde l'état d'avant. C'est un *statuo quo*. C'est à ce moment là qu'on remarque que les parents ont plus de libertés pour cacher la conception de l'enfant que l'enfant en a pour découvrir ses origines... C'est absurde.

Au fil des années, les mentalités changent, les enfants ont moins honte d'aborder ce sujet. Il est enfin temps de rendre accessibles les informations médicales qui leur appartiennent.

Nous sommes littéralement en train de faire un bon en arrière. Nous ne voulons pas à un recul des droits de l'enfant. Il faut stopper les discriminations envers les couples hétéros et arrêter de vouloir tout cacher aux enfants. « Le reconnaissance conjointe anticipée », dédiée aux couples lesbiens, doit être étendue aux couples hétéros.

Malgré les inégalités, nous nous rendons compte que la PMA n'est pas une technique 100 % fiable. Les données montrent que le taux de réussite est assez faible. En 2016, il y a eu exactement 297 744 embryons qui ont été conçus après la PMA *in vitro*. Sur ce nombre d'embryons créés, 49,9 % ont été jugés aptes à être transférés ou congelés, soit environ un total de 148 574 embryons. Sur ces embryons congelés, 16,5 % se sont développés jusqu'à la naissance. Ce qui fait que nous avons, sur 297 744, 24 515 embryons qui ont été jusqu'au bout des étapes. On se retrouve avec un delta assez important de 273 229 embryons qui n'ont pas survécu.

Selon René Frydman, professeur émérite à l'hôpital Foch, le problème viendrait du fait que nous faisons peu de recherches expérimentales qui auraient comme objectif premier d'augmenter le taux de réussite. Peut-être revoir le milieu de culture des embryons ou alors étudier les cellules qui les entourent. Encore faut-il que les recherches soient autorisées. Car oui, les recherches concernant le prélèvement embryonnaire pour pouvoir l'analyser sont interdites en France.

Des données internationales relevées sur l'étude de patients randomisées (pendant l'étude, le patient ignore laquelle des deux substances on lui a injectée) montrent que pour les femmes de moins de 35 ans, l'examen apporte aucun bénéfice alors que pour les femmes de plus de 35 ans, la technique devient plus judicieuse. Cela montre la nécessité de faire des recherches sur les fausses couches, sur les échecs de l'implantation...

Le mieux serait d'avoir l'autorisation de la loi, qu'elle nous donne le droit de pratiquer des expériences pour améliorer le taux de réussite. Il faut alors que les équipes françaises prennent part de ces études. Nous ne voulons pas savoir le sexe de l'embryon, nous voulons juste étudier la normalité ou non de celui-ci. Voir s'il possède des combinaisons anormales par exemple. C'est face à ces observations qu'il en résultera une meilleure pratique médicale, une meilleure expérience. La hausse du taux de réussite aurait comme impact la baisse des faux espoirs promis aux femmes. Elles seront moins épuisées et moins dévastées.

De toute façon, nous ne sommes pas encore très bien préparés, comme nous pouvons le voir avec la vague du Covid-19 où l'on fait croire qu'un traitement est acceptable alors qu'il n'a aucune preuve scientifique. C'est un manque total de respect de nous donner des traitements qui ne sont pas fiables à 100 %.

Cela n'empêche pas d'autoriser les recherches expérimentales. Nous devons progresser, nous devons nous améliorer pour pouvoir faire mieux.

La PMA est donc à la fois inégalitaire mais aussi très peu rentable. Inégalitaire du fait que les couples lesbiens n'ont pas les mêmes droits que les couples hétéros et inversement. Nous pouvons dire que le système est très hétéronormé, La Manif Pour Tous en est un exemple. Les manifestants veulent interdire aux couples homosexuels la PMA, ils pensent qu'un enfant devrait obligatoirement grandir avec un père et une mère. C'est pour cela que les couples hétéros ont plus d'avantages même s'ils se sentent discriminés par le fait que leurs enfants ne peuvent pas être informés sur les origines qu'ils ont (ce qui peut très bien se comprendre). La PMA in vitro est aussi très peu rentable. La réussite frôle les 17 %. Il est donc urgent de normaliser le fait qu'un couple lesbien passe par la PMA pour avoir un enfant et aussi très important de révéler la vérité sur les origines. Les enfants, s'ils veulent savoir, devraient avoir toutes les réponses possibles.

Aurélie MADELENAT (Terminale 9), le 5 novembre 2020